

FICHE D'INFORMATION : PEELINGS CHIMIQUES "MOYENS"

Qu'est ce qu'un peeling chimique ?

Un peeling chimique consiste à appliquer sur la peau un ou plusieurs produits actifs visant à provoquer une exfoliation d'une ou plusieurs couches de la peau, créant ainsi une régénération de l'épiderme et une stimulation du derme (épaisseur et élasticité). Il permet ainsi de corriger le désordre pathologique ou esthétique initial.

La profondeur du peeling sera déterminée par la nature de l'agent chimique et sa concentration : à chaque type de pathologie va correspondre une profondeur optimale de traitement. Pour un peeling moyen, on utilise l'acide trichloracétique à des concentrations variant de 18 à 40 %, combiné ou non à une solution de Jessner.

La consultation initiale déterminera le choix de l'indication et du peeling, l'interrogatoire précisera vos antécédents personnels médicaux, chirurgicaux et esthétiques et vérifiera l'absence de contre-indications. Un devis détaillé, un consentement éclairé et cette fiche d'information vous seront remis.

Quelles sont les indications ?

La sélection de la bonne indication par le médecin est primordiale. Il peut s'agir de peau grasse épaisse à pores dilatés, de cicatrices d'acné, de vieillissement lié au soleil et/ou au tabac (taches, ridules).

Qu'elles sont les précautions à prendre en compte ?

- L'herpès récidivant doit être prévenu par un traitement anti-herpétique.
- Si la peau est foncée les peelings moyens sont à éviter en raison des risques de troubles de la pigmentation,
- Ils sont déconseillés lors de troubles de la cicatrisation, de la prise de médicaments photo-sensibilisants, d'une dermatose chronique (psoriasis, eczéma, vitiligo), d'une maladie chronique avec diminution des défenses immunitaires.
- L'allergie à l'un des actifs chimiques est une contre-indication,
- Ils ne doivent pas être réalisés pendant la grossesse et l'allaitement.
- La prise récente d'isotrétinoïne est une contre-indication temporaire de 6 à 12 mois ainsi qu'une intervention esthétique récente (chirurgie, laser, dermabrasion).

Le traitement à domicile avant et après un peeling est indispensable :

Préparation de la peau :

Elle vous sera conseillée pendant les 15 jours précédant le soin, permettant de tester la tolérance de la peau au principe actif, d'homogénéiser la surface cutanée pour l'obtention d'une efficacité optimale.

Dans la semaine précédant la séance, il faut éviter toute agression de la peau : épilation à la cire, gommage, grattage, et suspendre l'application locale de vitamine A acide.

Soins post peeling :

Application de crèmes cicatrisantes, hydratantes et si nécessaire de crèmes dépigmentantes.

Une protection solaire rigoureuse est capitale.

La séance au cabinet :

Eviter bijoux et piercings et protéger les cheveux.

Le praticien pratique un démaquillage soigneux et une désinfection de la peau puis applique le produit à l'aide d'un pinceau ou d'une compresse pliée en quatre. Une sensation de picotements, d'échauffement ou de brûlure intense apparaît rapidement, dure quelques minutes et s'atténue peu à peu.

L'application de compresses d'eau froide ou de crème calmante régénératrice stoppera cette sensation de brûlure.

Les suites :

Un érythème plus ou moins important et un œdème apparaissent en quelques heures. Dans les jours qui suivent la peau brunit, puis pèle. Il est indispensable de ne pas arracher les peaux mortes.

Pour un peeling moyen, l'éviction sociale peut être de 4 à 8 jours. La peau régénérée apparaît rosée et peut alors être maquillée.

La reprise du traitement de maintenance se fera dès la disparition de l'érythème et de la desquamation.

Les complications :

Un œdème, une rougeur persistante, une desquamation ou exfoliation trop importante.

Une surinfection bactérienne (impétigo), ou virale (poussée herpétique).

Une éventuelle poussée d'acné pouvant justifier un traitement spécifique.

Une hyperpigmentation (tache plus foncée) ou une dépigmentation (tache blanche), L'accentuation des lignes de démarcation à la limite des zones traitées (lisière du cuir chevelu, mandibules).

Une allergie de contact à la crème cicatrisante.

Des cicatrices après manipulations intempestives de la peau.

Une visite de contrôle permettra d'apprécier le résultat obtenu, d'adapter la prescription cosmétique et, éventuellement, de prévoir une nouvelle séance.